6 - Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs - Désignation des commissaires proposés par la Ville de Besançon

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Loi de Finances Rectificative pour 2010, instituant la réforme des valeurs locatives cadastrale des locaux professionnels, rend obligatoire la création par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Cette commission se substitue aux 59 commissions communales des impôts directs pour participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation de la base d'imposition des locaux commerciaux et pour donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux proposées par l'administration fiscale. Elle est également informée des changements de valeur locative des locaux industriels.

La CIID sera sollicitée au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels dès 2014 et actuellement en cours d'expérimentation dans 5 départements.

Elle se compose d'un Président, le Président du Conseil Communautaire, de dix commissaires titulaires et 10 suppléants choisis par le Directeur Régional des Finances Publiques parmi 40 candidats proposés par le conseil communautaire après consultation des communes membres.

La Ville de Besançon a été sollicitée pour proposer seize candidats au poste de commissaire de la CIID, 8 titulaires et 8 suppléants.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la CAGB ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Compte tenu de leur expérience et de leurs connaissances des méthodes d'évaluation des locaux commerciaux, il est proposé de désigner les actuels membres de la Commission Communale des Impôts Directs comme candidats présentés par la Ville de Besançon :

Commissaires titulaires proposés par la Ville :

- M. Michel LOYAT
- M. Nicolas BODIN
- M. Benoît CYPRIANI
- Mme Annie MENETRIER
- Mme Marie-Noëlle SCHOELLER
- M. Jacques MARIOT
- M. Claude JOLIBOIS
- Mme Nicole WEINMAN.

Commissaires suppléants proposés par la Ville :

- M. Jean-Claude CHEVAILLER
- Mme Danièle TETU
- M. Eric ALAUZET
- Mme Danièle POISSENOT
- M. Abdel GHEZALI
- Mme Françoise FELLMANN
- M. Lazhar HAKKAR
- M. Constant VERDOT.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette liste de candidats à transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

«M. Pascal BONNET : Il y a des personnalités qualifiées qui nous sont proches, donc on va s'abstenir.

M. LE MAIRE: Oui, il y a des personnalités qualifiées qui vous sont proches, on peut dire ça».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [8 abstentions : 6 du Groupe UMP-NC (M. BONNET (2), Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI (2), M. GIRERD) et 2 du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN et Mme GELIN)], décide d'approuver cette liste de candidats.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.